Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260669-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_069 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA DANS LE CADRE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Madame la Maire expose :
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les compétences de la commune en matière d'action sociale facultative,
Considérant que la question des inégalités face à la santé, notamment en matière d'accès aux droits et de recours aux soins, constitue un enjeu majeur pour de nombreux administrés,
Considérant qu'il est constaté qu'une part significative de la population renonce à souscrire une complémentaire santé ou retarde certains soins pour des raisons financières,
Considérant la volonté de la commune de Sens-de-Bretagne de favoriser l'accès aux soins et de faciliter l'accès à une complémentaire santé à tarif négocié et accessible au plus grand nombre,
Considérant qu'un appel à partenariat a été lancé afin d'identifier un organisme en mesure de proposer une offre adaptée aux besoins des habitants,
Considérant que la proposition formulée par Groupama a été retenue à l'issue de cette démarche,
La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de collaboration entre la commune et l'organisme partenaire, dans le respect des compétences de chacun.

PJ : Annexe n°6 : Proposition de convention de partenariat – mutuelle communale.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260669-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Le Conseil municipal,

PAR 1 ABSENTION (M. Daniel ERWAN car sociétaire GROUPAMA)
PAR 21 voix POUR,

- d'**APPROUVER** la convention de partenariat avec Groupama relative à la mise en place d'une mutuelle communale,
-
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)